



28 mars 2024

(24-2768)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**RETARD DE LA CHINE DANS L'APPROBATION DES DEMANDES D'ÉTABLISSEMENT
D'UNE NOUVELLE LISTE ET DE REMISE EN FONCTIONNEMENT DES
ÉTABLISSEMENTS D'EXPORTATION – PRÉOCCUPATION
COMMERCIALE SPÉCIFIQUE N° 516**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 26 mars 2024, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion des 20-22 mars 2024 du Comité SPS et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

-
1. Les États-Unis se félicitent de la réintégration d'un de leurs établissements d'exportation de viande en décembre 2023, une évolution positive.
 2. Toutefois, ils demeurent profondément préoccupés par les retards importants dans la réintégration par l'Administration générale des douanes de la République populaire de Chine (GACC) de plusieurs autres établissements retirés de la liste.
 3. Spécifiquement, les États-Unis déplorent toujours que la GACC n'ait pas encore réinscrit sur la liste leurs quatre autres établissements d'exportation de viande dont il a été déterminé qu'ils n'étaient pas en conformité avec les normes chinoises de sécurité sanitaire des produits alimentaires, bien que la prise de mesures correctives ait été portée à sa connaissance.
 4. En outre, les États-Unis sont préoccupés par le fait que la GACC effectue un dépistage des maladies animales sur des produits jugés "sans danger pour le commerce" par l'Organisation mondiale de la santé animale, qui n'engendrent ni risque pour la santé des personnes ni préoccupation en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires.
 5. Les États-Unis regrettent que la GACC suspende des établissements après une violation et nous demandons qu'elle accepte les mesures correctives et préventives prises par tous les établissements concernés et ayant fait l'objet d'une vérification par le FSIS et réinscrive immédiatement sur la liste les établissements suspendus.
-